



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT GENIEZ O MERLE

Lundi 16 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 décembre, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de SAINT GENIEZ O MERLE se sont réunis en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Lionel JEAN, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00 et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

PRESENTS : LIONEL JEAN - MARIE FRANCE JURBERT - CHRISTINE AIGUEPERSE - NATHALIE GUBERT - ANDRE VONTRAT - SARAH CHAUZEIX.

ABSENT EXCUSE : MAXIME BOYER.

A l'unanimité, NATHALIE GUBERT est désignée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

- **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 septembre 2024**

Approuvé à l'unanimité.

- **Point sur la trésorerie de la commune**

Au 16 décembre 2024 : 224 086,99€.

Les DETR n'ont pas encore été encaissés.

Monsieur MONTEIL, comptable, a souligné la très bonne gestion financière de la commune.

Des investissements pourront être réalisés en 2025 (entre 200 000€ et 250 000€) sans besoin de recourir à l'emprunt.

Monsieur le Maire propose, en amont de l'ordre du jour, 4 nouvelles délibérations qui font suite à des dossiers en cours et à une réunion en préfecture ce jour, qui nécessitent de délibérer avant le 31 décembre 2024 :

- **Prix de l'eau en 2025**

Monsieur le Maire nous informe que monsieur Monteil (conseillé aux collectivités) a annoncé qu'il n'y aura plus de budget Eau pour la commune en 2025, lors de sa visite en mairie le 29 novembre.

Il précise que nous faisons partie des 4 communes qui ont fait le choix de se rapprocher du Syndicat Intercommunal des Eaux du Puy du Bassin (SIEPB) afin de maintenir un syndicat fort, permettant le financement des travaux d'interconnexion entre communes mais aussi le renouvellement de notre réseau d'eau qui est en fin de vie.

Ainsi, dès 2025, la préfecture confirme que les biens resteront la propriété de la commune mais seront mis à disposition du SIEPB ainsi que le personnel technique et administratif à hauteur de son temps de travail effectif à l'eau.

Cette mise à disposition des biens et des personnes sera réalisée pour 3 ans en régie, jusqu'au 31 décembre 2027 (date à laquelle le contrat d'affermage de la SAUR avec le SIEPB prend fin).

Pour résumer la commune s'occupera de l'eau en régie et de la facturation pour le compte du Syndicat. Nous transférerons tous les contrats au 1^{er} janvier 2025 (EDF, ASSURANCE, SAURS assistance chloration et nettoyage des réservoirs, MATOOMA surveillance de l'eau) ainsi que le budget dans son état (l'emprunt et les travaux en cours compris).

Par ailleurs, Mr le préfet nous interpelle sur les nouvelles redevances à appliquer émanant de l'agence de l'eau.

Le prix de l'eau doit être révisé avant le 31 décembre 2024 pour prendre en compte la baisse de la redevance pollution à 0,32cts/m³ au lieu de 0.33cts/m³ et la nouvelle redevance performance des réseaux (0,07cts/m³).

Le prix de l'eau passera donc, en 2025, de 1,91€ le m³ (tarif 2024) à 1,97€ le m³.

A cela il faudra rajouter la part des travaux d'interconnexion de Sermus et d'Ensagnac, environ 24cts/m³.

Précisions utiles :

- Le prix de l'eau se calcul sur 120m³ (Volume moyen d'une consommation familiale de 3à4 personnes donné par l'INSEE) redevances et abonnement compris.

- Le budget de l'eau reçoit une subvention d'équilibre moyenne à hauteur de 19736€/an pour environ 10000m³ de consommation/an.

Les négociations avec le SIEPB sont en cours pour déterminer le prix de l'eau lissé pour 2025 et 2026.

Approuvé à l'unanimité.

● Tarif assainissement village de Rouzeyrol

De la même manière que le prix de l'eau, le prix de l'assainissement doit être révisé avant le 31 décembre 2024 pour prendre en compte la redevance pollution (0,20cts/m³) et la nouvelle redevance performance des réseaux (0,105cts/m³).

Le tarif passera donc, en 2025, de 1,88€ le m³ (tarif 2024) à 1,97€ le m³ en incluant ces 2 redevances.

Approuvé à l'unanimité.

● Désignation des délégués pour représenter la commune au SIEPB

Il est proposé Lionel JEAN et André VONTRAT en titulaire et Christine AIGUEPERSE et Marie France JURBERT en suppléante.

Approuvé à l'unanimité.

● Projets d'investissement 2025

Monsieur le Maire propose le remplacement de la chaudière à gaz du gîte de Sermus qui date de 1986 pour un montant se situant entre 7000€ et 8000€ ht.

Monsieur le maire propose également en termes de travaux de voiries : la route entre le Vieux Bourg et Sermus, la route entre la sortie du village de Chassagne jusqu'au Moulin de Lacombe, en option la traversée du village de Chassagne, les chemins ruraux de Rivin et du Puy Murat.

Approuvé à l'unanimité.

- **Achat d'un terrain au Puy La Fourche - défense incendie**

Après avoir mis en place une défense incendie au carrefour de Vaur Lacoste, il est aujourd'hui proposé d'acheter un terrain au lotissement du Puy La Fourche pour 1€ le m² pour installer une bâche de 120 m³.

Approuvé à l'unanimité.

- **Achat d'un terrain patte d'oie Gouttal de la Croix**

Il s'agit d'une régularisation car la voirie est construite sur un ancien bien de section de village cédé au groupement forestier.

Ce terrain permettra l'implantation d'un point d'apport volontaire du futur système de collecte des déchets en (2026).

Approuvé à l'unanimité.

- **Adhésion au syndicat Auze Sumène - GEMAPI**

Une petite enclave de terrain sur le territoire à la Communauté de Communes Xaintrie Val Dordogne, sur la commune de Rilhac Xaintrie, a été oubliée dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques (GEMAPI).

Chaque commune doit délibérer pour régulariser cet oubli.

Approuvé à l'unanimité.

- **Approbation Tableau de Voiries**

La commune ne possède pas de tableau de voirie qui répertorie l'ensemble des routes communales.

Seules les routes principales (11,4 kms) étaient recensées.

La Communauté de Communes Xaintrie Val Dordogne avec l'attache d'un de ces agents spécialisé a procédé au recensement des voiries communales qui représentent un total de 21,769 kms en réalité. Ce tableau de voirie rentre en compte pour le calcul de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) mais aussi pour les aides du département et d'état (DETR)

Ce tableau de voirie est consultable en mairie.

Approuvé à l'unanimité.

- **Décision modificatives budget Eau**

Il s'agit d'une écriture comptable de fin d'année pour rattacher des dépenses et des recettes à l'exercice 2024.

Approuvé à l'unanimité.

- **Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement 2025**

Il s'agit d'autoriser monsieur le maire, comme chaque année, à procéder à des paiements de factures en investissement à hauteur de 25% en attendant le vote du budget 2025.

Approuvé à l'unanimité.

- **Régime indemnitaire 2025 et participation de la commune à la Santé et la Prévoyance pour les employés communaux**

Il est proposé :

- d'augmenter le régime indemnitaire de l'agent communal.
- de scinder le **CIA** (**C**omplément **I**ndemnitaire **A**nnuel) en 2 parts : une part fixe (50%) et une part variable (50%) en fonction de l'absentéisme au-delà de 15 jours d'absence et hors opération chirurgicale,
- d'augmenter la participation de la commune pour le volet Santé de 25€ à 30€ mensuels pour chaque agent,
- d'augmenter la participation de la commune pour le volet Prévoyance de 15€ à 20€ mensuels pour chaque agent,
- de modifier le tableau des emplois pour acter la création d'un poste de catégorie B (rédacteur territorial) pour la secrétaire de mairie.
- De maintenir le plafond du régime indemnitaire actuel de la secrétaire générale en vue de sa promotion en catégorie B.

Approuvé à l'unanimité.

- Questions diverses

- Remerciements Association Sintri Memori et Association Entre Rives et Coteaux
- Concession cimetièrre : une habitante propose d'échanger une concession double contre une simple.
Avis favorable sous réserve de l'avis des pompes funèbres.
- Organisation Noël 2024.
- Mise en place d'une application Intramuros qui permettrait de répertorier toutes les informations relatives à la commune ou aux communes environnantes : avis favorable. Une communication sera faite sur le bulletin municipal.
- Agrandissement cimetièrre de Soult. Une réflexion est en cour.
- Point travaux en cours : défense incendie, travaux mairie, réfection Poilu. Une communication sera faite sur le bulletin municipal
- Eclairage public : beaucoup de retard, en cause la FEDEE qui a mis l'entreprise chargée des travaux au contentieux.
- Repas des Aïnés : 6 avril 2025
- Mécontentement, réclamations - règles de voisinage. Un RDV de médiation entre les propriétaires concernés et les élus sera proposé.
- Absence du Maire en janvier pour raisons médicales.

Levée de séance à 22h30.

Le Maire
Lionel JEAN

Marie France JURBERT

Christine AIGUEPERSE

La secrétaire de séance
Nathalie GUBERT

André VONTRAT

Sarah CHAUZEIX

BOYER MAXIME ABSENT
EXCUSE